



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 mai 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Vingt-septième session extraordinaire

Points 8 et 9 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, et du Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90, ainsi que des résultats obtenus**

**Renouvellement de l'engagement en faveur des enfants et examen des activités à mener au cours de prochaine décennie**

## **Lettre datée du 6 mai 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 28 mars 2002, demandant la diffusion de la déclaration intitulée « Engagement mondial de Yokohama, 2001 », adoptée lors du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, tenu à Yokohama, du 17 au 20 décembre 2001.

Comme la vingt-septième session extraordinaire doit commencer très prochainement, j'appelle également votre attention sur l'Appel final des enfants et des jeunes (voir annexe), qui a été présenté par des enfants et des jeunes à la séance de clôture du Congrès. Cet Appel fait partie intégrante des conclusions du Congrès.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de l'Appel comme document de la vingt-septième session extraordinaire, au titre des points 8 et 9 de l'ordre du jour provisoire (A/S-27/1/Rev.1) « Examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, et du Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement

---

\* A/S-27/1/Rev.1



de l'enfant dans les années 90, ainsi que des résultats obtenus » et « Renouveau de l'engagement en faveur des enfants et examen des activités à mener au cours de la prochaine décennie ».

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Yukio **Sato**

**Annexe à la lettre datée du 6 mai 2002, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Appel final des enfants et des jeunes**

**Deuxième Congrès mondial contre l'exploitation  
sexuelle des enfants à des fins commerciales**

**Yokohama (Japon), 17-20 décembre 2001**

À l'issue du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciale, la communauté mondiale n'a toujours pas répondu à une question cruciale : quand vivrons-nous dans un monde attentif aux besoins des autres, fondé sur les valeurs de l'échange et de l'amour véritable, et protégeant les sociétés et les personnes contre toutes les formes de maltraitance, de discrimination et d'exploitation? Un monde où les enfants ne seraient pas victimes d'une exploitation sexuelle à des fins commerciales.

On ne peut trop insister sur l'importance de la participation des enfants et des jeunes, compte tenu en particulier de leur expérience et de leur connaissance du sujet examiné. C'est donc un grand pas dans la bonne direction pour ceux qui pensent connaître le mieux la question. Toutefois, les vues des enfants et des jeunes présents ici aujourd'hui et de ceux qui ne peuvent être physiquement présents ne sont pas encore examinées avec suffisamment d'attention, ni intégrées dans les programmes d'action.

Comme l'ont indiqué de nombreux orateurs, les groupes directement ou indirectement affectés attendent de voir les mesures que nous allons prendre à l'issue de notre réunion. Dans quelle direction devons-nous nous engager? Ce n'est pas une question à laquelle nous devons nécessairement répondre maintenant. Nous pensons que chaque participant quittera Yokohama avec une idée précise des mesures à prendre ensemble, afin d'améliorer les conditions de vie dans ce monde.

À la clôture du Congrès, après que nous aurons quitté cette salle, que nous nous serons séparés et que nous aurons regagné nos foyers respectifs, lorsque nous ferons rapport à nos gouvernements, aux organisations non gouvernementales et aux organisations compétentes, que nous établirons nos budgets et planifierons nos activités, tandis que nous prendrons des mesures, que nous en assurerons le suivi, que nous les évaluerons et modifierons à nouveau nos plans, il faudra, dans l'intérêt des enfants et des jeunes du monde entier, examiner les points suivants :

1. L'éducation, la préparation à la vie active et la diffusion d'informations sur la Convention relative aux droits de l'enfant et l'exploitation des enfants à des fins commerciales, pour tous les sexes et groupes d'âge devraient constituer l'un des principaux aspects des efforts de prévention.

2. L'appui des gouvernements à la participation des enfants et des jeunes en ce qui concerne le financement, la législation et la revalorisation des ressources humaines aide à trouver des solutions plus efficaces, plus appropriées et plus viables.

3. Il est urgent d'examiner les questions liées aux sexospécificités dans le contexte de l'exploitation sexuelle des enfants car la manière dont nous élevons les garçons et les filles dans nos communautés engendre des sociétés dominées par les hommes permettant l'exploitation sexuelle des filles et des garçons, y compris des enfants qui se considèrent comme homosexuels ou transsexuels.

4. Les gouvernements et les communautés doivent commencer à lutter énergiquement contre la corruption, pratique qui non seulement entrave les efforts que nous déployons en vue d'éliminer l'exploitation sexuelle des enfants, mais contribue aussi à son développement.

5. Il est indispensable d'établir une coopération multisectorielle dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Les échanges de connaissances, de ressources et de compétences par les organismes gouvernementaux, les ONG, les organisations communautaires, et les associations d'enfants et de jeunes nous permettent d'étendre notre action et d'intensifier nos efforts.

6. Les causes de l'exploitation sexuelle des enfants sont multiples et leurs rapports sont interactifs et dynamiques. Des efforts de recherche globaux permettent de prendre des décisions et des mesures en meilleure connaissance de cause, en ce qui concerne notamment les facteurs liés à la demande (individus qui paient des enfants pour avoir des relations sexuelles avec eux).

7. Il faut veiller à ce que ce soient les exploitateurs qui soient sanctionnés et non pas les enfants et les jeunes qui sont exploités.

8. Il faut harmoniser les législations nationales, compte tenu des traités internationaux et de la coopération entre les services de répression à tous les niveaux, et assurer une application, un contrôle et une évaluation rigoureux de ses lois pertinentes.

9. Les médias ont un rôle crucial à jouer dans l'élimination de l'exploitation sexuelle des enfants. Les journalistes devraient consacrer un espace, à la radio, à la télévision, dans la presse ou sur Internet, à l'information du public sur cette pratique et les questions connexes, et s'efforcer d'encourager la participation effective des jeunes.

10. Il faudrait utiliser des valeurs culturelles, traditionnelles et religieuses positives dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et éliminer les pratiques nuisibles ou celles qui les rendent vulnérables à cette pratique.

11. Nos cultures génèrent des idées créatrices et des moyens efficaces pour lutter contre ce fléau. Les programmes de lutte contre ce type d'exploitation devraient tenir compte de cette diversité culturelle, politique et économique ainsi que des différences existantes.

12. Il faut mettre en place, pour le long terme, des services d'ensemble pour les enfants victimes d'exploitation sexuelle afin de les aider à se réinsérer dans la société.

13. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant doit servir de guide pour tous les plans d'action, législations et services concernant la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Nous pensons qu'il est impossible d'éliminer cette pratique si les droits des enfants à la survie, au développement, à la protection et à la participation ne sont pas garantis.

Nous adressons le présent Appel, au nom des enfants et des jeunes de tous les pays, aux gouvernements et aux organismes du monde entier, comptant qu'ils feront preuve de la volonté politique nécessaire pour donner suite à l'engagement qu'ils ont pris de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

Nous nous engageons à communiquer les résultats de nos travaux aux pays, aux organisations non gouvernementales, ainsi qu'aux jeunes et aux enfants qui n'étaient pas présents ici.

Nous promettons de nous efforcer de mettre en place un réseau reliant les enfants et les jeunes du monde entier et de créer un fonds, afin de promouvoir la mise en oeuvre des activités liées à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à l'échelle mondiale.

Enfin, tandis que nous appelons l'attention sur les points mentionnés ci-dessus, nous encourageons toutes les parties à verser des contributions au fonds et à envisager d'observer une journée qui serait consacrée à la lutte mondiale contre l'exploitation sexuelle des enfants.

---